

Tennis de Table La Motte Servolex

Charte du club



La renommée d'un club ne dépend pas uniquement de ses résultats.

Le TTLMS défend un certain nombre de valeurs, sans lesquelles toute pratique sportive ou vie du club ne pourraient avoir lieu dans de bonnes conditions.

En dehors de la performance sportive, le comportement du joueur tant à la salle qu'à l'extérieur est une valeur essentielle pour le TTLMS.

Chaque adhérent du TTLMS doit toujours garder à l'esprit, quelles que soient les circonstances, qu'il appartient à un club, et qu'à travers son comportement, c'est le TTLMS qui est jugé.

Le pongiste du TTLMS fera honneur à son sport et à son club en se comportant en sportif fair-play, autant envers ses adversaires qu'envers ses partenaires de club, et en respectant les règles suivantes :

- Il vient pratiquer le tennis de table en tenue adéquate : "short + tee-shirt + chaussures de salle", lors des entraînements et en compétition.
- Il se change dans les vestiaires prévus à cet effet.
- Il se présente à l'heure aux entraînements et aux compétitions.
- Il n'oublie pas sa licence, sa raquette, son équipement.
- Il s'excuse lors d'un point gagné avec le filet ou touchant un bord de table.
- Il serre la main à son adversaire en fin de match, ainsi qu'à l'arbitre.
- Il accepte la défaite afin de pouvoir progresser, car on apprend autant d'une défaite que d'une victoire.
- Il respecte l'arbitre et son adversaire, il ne les insulte pas pendant le match, ni en dehors.
- Il respecte le matériel (tables, séparations, marqueurs...) Il respecte les autres personnes qui jouent, et évite de crier.
- Il évite de s'énerver en jouant, même lorsqu'il perd un point, car cela ne sert à rien si ce n'est à le déconcentrer.
- Il écoute les conseils des entraîneurs, de son capitaine et de ses coéquipiers.
- Il participe à la vie du club en aidant à la mise en place et au rangement de la salle. **(ATTENTION : Il est interdit aux joueurs mineurs non autorisés par un responsable de déplacer les tables).**
- Il participe activement aux manifestations organisées par le club.

Tennis de Table La Motte Servolex

Charte du club



Note à l'attention des parents d'enfants mineurs :

A la fin de l'entraînement, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent (les enfants ne sont plus sous la responsabilité du club).

Responsabilité lors des compétitions et des déplacements en compétition :

- *Pour toutes les compétitions sauf le championnat par équipes* : la responsabilité incombe aux parents pour leurs enfants mineurs, tant sur place lors de la compétition que pour le transport.

Pour le transport : soit les parents assurent le transport de leur enfant, soit ils décident de le confier à un tiers qui assure le déplacement (autre parent de joueur, autre joueur, bénévole du club...). Le club n'organise pas le covoiturage, c'est aux parents des joueurs mineurs de prévoir et décider comment se déplace leur enfant.

Sur place : il revient aux parents de décider s'ils restent sur place ou laissent leur enfant pendant la compétition, sachant que les autres joueurs et les bénévoles du club n'assurent pas la surveillance des joueurs mineurs lors de la compétition (même s'ils peuvent être amenés à les coacher sur certains matchs).

- *Pour le championnat par équipes* :

Pour le transport : un joueur majeur assure le déplacement de son équipe et transporte les autres joueurs, qu'ils soient majeurs ou mineurs. Les parents peuvent décider d'assurer eux-mêmes le transport de leur enfant, dans ce cas ils doivent prendre contact avec le capitaine de l'équipe pour signaler qu'ils assurent le déplacement de leur enfant et convenir de l'horaire de RV sur place.

Sur place : les joueurs majeurs de l'équipe ne sont pas responsables de la surveillance des joueurs mineurs lors de la journée de championnat (ils doivent jouer, coacher et arbitrer). Il revient aux parents de décider s'ils restent sur place ou laissent leur enfant pendant la compétition.